

# PRIME D'ACTIVITE



## Les conditions

- ✓ Avoir 18 ans sur les 3 mois qui précèdent la demande
- ✓ Résider en France de façon stable, effective et permanente
- ✓ Etre de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour depuis 5 ans
- ✓ Etre en activité salarié ou non-salarié et déclarer des revenus sur les 3 mois qui précèdent la demande
- ✓ Avoir des ressources inférieures au seuil correspondant à la composition du foyer

## La Prime d'activité, c'est quoi ?

- > Une prestation qui renforce le pouvoir d'achat des personnes en activité professionnelle
- > Une aide qui accompagne le retour à l'emploi.

Elle peut être versée, sous certaines conditions, aux :

- salariés ;
- exploitants ;
- étudiants salariés ou apprentis.



## Faire la demande

Si vous remplissez les conditions d'attribution, votre demande de Prime d'activité peut être effectuée sur votre espace privé, accessible sur le site Internet de la MSA.



## Les pièces à joindre

- > La demande de Prime d'activité signée et datée
- > La demande complémentaire pour les exploitants agricoles
- > Un justificatif d'identité : CNI, Titre de séjour, Passeport
- > Les avis d'imposition N-2 de l'ensemble des membres du foyer
- > Le RIB
- > Une attestation de non paiement ou certificat de mutation *(si vous n'avez aucune prestation payées par la MSA de Corse)*

# REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

## Le RSA, c'est quoi ?

> Le RSA permet de compléter les ressources des foyers modestes afin de les porter au niveau d'une «garantie de revenu». Il vise à lutter contre l'exclusion et la précarité.



## Faire la demande

Si vous remplissez les conditions d'attribution, votre demande de RSA peut être effectuée sur votre espace privé, accessible sur le site Internet de la MSA.

## Les conditions



- ✓ Avoir 25 ans ou avoir travaillé 3214h dans les 3 ans ou avoir au moins un enfant à charge
- ✓ Résider en France de façon stable, effective et permanente
- ✓ Avoir des ressources inférieures au seuil correspondant à la composition du foyer
- ✓ Être de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour depuis 5 ans



## Les pièces à joindre

- > La demande de RSA signée et datée
- > La demande complémentaire pour les exploitants agricoles
- > La demande complémentaire pour les - de 25 ans
- > Un justificatif d'identité : CNI, Titre de séjour, Passeport
- > Les avis d'imposition N-2 de l'ensemble des membres du foyer
- > Le RIB
- > Une attestation de non paiement ou certificat de mutation (*si vous n'avez aucune prestation payées par la MSA de Corse*)